



APPEL A PARTICIPATION

Dispositif des Tandems Solidaires

Année scolaire 2019-2020

LES TANDEMS SOLIDAIRES

Les Tandems Solidaires constituent un dispositif qui permet d'établir pendant une année académique un partenariat durable entre une association et un établissement d'éducation au service des élèves/étudiants. L'objectif du dispositif est d'encourager des élèves, des lycéens ou des étudiants à s'ouvrir sur le monde, de les sensibiliser aux grands enjeux mondiaux du développement, de leur permettre d'appréhender l'interculturalité et de favoriser leur engagement citoyen et solidaire.

De nombreuses initiatives existent déjà entre certains établissements d'éducation et associations. Il s'agit, avec le dispositif des Tandems Solidaires, de les conforter et les soutenir financièrement.

Le dispositif des Tandems Solidaires est une initiative des réseaux régionaux multi-acteurs. En région des Pays de la Loire, il est coordonné par un comité de pilotage composé d'acteurs de l'éducation, de représentants de collectifs associatifs, de collectivités territoriales et d'acteurs économiques.

FONCTIONNEMENT

Une association et un établissement d'éducation ou une association étudiante déjà engagés dans une démarche de partenariat peuvent se constituer en binôme et bénéficier de l'appui technique et financier offert par le dispositif des Tandems Solidaires. Le binôme est constitué d'un groupe d'élèves, d'un enseignant référent/d'une association étudiante et d'une association des Pays de la Loire.

Chaque binôme constitué met en œuvre un minimum de trois actions, dans une logique de co-construction, durant une année académique pendant laquelle il peut se faire accompagner par le comité de pilotage des Tandems Solidaires.

Le dispositif lui permet de bénéficier :

- D'une formation gratuite relative à l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- D'un suivi individualisé de son projet
- La mise en place de temps d'échanges, de rencontres et de restitutions avec d'autres binômes
- Un appui financier pour faciliter la mise en œuvre des activités



CRITERES D'ELIGIBILITE

Organismes éligibles

- Au moins l'un des deux participants devra être membre adhérent de Pays de la Loire Coopération Internationale.
- Association française de loi 1901 située dans la région des Pays de la Loire. L'association doit être engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et doit avoir de l'expérience en matière d'action éducative dans ces domaines.
- Tout établissement scolaire proposant des formations de la maternelle au niveau BTS situé dans l'Académie de Nantes / Association étudiante d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans l'Académie de Nantes.

Activités

- Le projet doit mettre en œuvre un minimum de trois actions entre les deux partenaires pendant une année académique.
- Les activités doivent impliquer les élèves/étudiants et être en lien avec l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale tout en répondant aux Objectifs de Développement Durable, en cohérence avec les programmes pédagogiques. Les actions doivent être participatives et favoriser l'esprit critique.
- Les projets doivent véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

Financement

- Les actions menées par le binôme seront financées à hauteur de 500 euros maximum.

AGENDA

DÉPÔT DES DOSSIERS

• juin - fin septembre 2019

INSTRUCTION DES DOSSIERS

• octobre 2019

RÉSULTATS

• mi-octobre 2019

MODALITE DE CANDIDATURE

Pour participer aux Tandems Solidaires, contactez par e-mail le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : mprudhomme@paysdelaloire-cooperation-internationale.org avec en objet « Informations - Tandems Solidaires ».